

# **FEMME AVENIR LILLE Conférence sur la LAÏCITE par Bernard DELEBECQUE**

Bernard DELEBECQUE, a enseigné à l'Université de LILLE 1, ancien élu local à Tourcoing, membre de commissions municipales et extra municipales, a beaucoup voyagé et à notamment a séjourné en Algérie de 1964 à 1968.

Son éclairage sur la LAÏCITE a été l'occasion d'aborder de nombreuses questions que suscite ce sujet de la laïcité en France, son origine historique, sa définition, son essence...

En France, la pratique islamiste est variée, avec des communautés différentes, une discussion s'engage, sans tabou, avec l'auditoire sur le Wahhabisme et le Soufisme, l'opposition des chiites et des sunnites, l'affirmation de la pratique islamiste notamment par le port de la robe longue et du voile noir pour les femmes : en 1997, arrive la première femme toute habillée en noir à Roubaix!

Mais aussi :

Quel accueil peut-on faire à la communauté musulmane?

Comment prendre en compte la position de la femme de confession musulmane dans notre pays La FRANCE?

Laïcité et religion musulmane sont-elles compatibles?

Quelques rappels afin d'approfondir et nourrir de futures échanges autour de la LAÏCITE.

Si la laïcité est une spécificité française d'abord avec la Révolution Française qui instaure un état français et une république - amenant la séparation de l'Eglise et de l'état qui s'est faite dans la douleur (1904-5), d'autres pays ont aussi adopté la laïcité tels le Mexique, le Brésil, la Turquie, le Portugal,...

L'État français ne reconnaît, ni ne finance aucun culte même si les autorités religieuses sont cependant reçues chaque année par le gouvernement. En conséquence, l'État lui-même est laïque, il ne peut ni exprimer ni faire état d'une conviction religieuse; il ne peut afficher aucun signe d'appartenance religieuse alors que le respect mutuel des personnes de toutes les religions est prôné. En privé, la liberté des individus est totale. Signalons la particularité de l'Alsace et de la Lorraine qui ont choisi le mode du concordat spécifique (par exemple, les prêtres sont payés par l'État).

Les différents états adoptent des aménagements particuliers, par exemple, à Mayotte, et en Palestine où l'État est propriétaire de certains bâtiments ou territoires religieux; Au Proche-Orient, des établissements religieux sont supportés par les affaires étrangères; Aux E-U, le président prête serment sur la Bible ... mais la politique des E-U n'est pas dictée par les Religions. Cela est bien différent en Turquie où le président ERDOGAN imprègne toute la société turque avec la religion musulmane. En Angleterre, des lois différentes selon les communautés; le maire de Londres est un pakistanais de confession musulmane.